



Vivez votre passion, rejoignez l'AJECTA !

Depuis 1968, l'Association de Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois préserve, restaure et fait vivre le patrimoine ferroviaire national. **Vous pouvez soutenir cette action en adhérant à l'AJECTA.** Si vous le souhaitez, vous pouvez renforcer votre engagement en contribuant à son bon fonctionnement soit par une présence effective sur site, soit par la réalisation d'autres tâches d'intérêt commun. Il y en a pour tous les goûts et toutes les compétences. Si vous n'avez pas le temps de participer, vos dons seront les bienvenus.

Pour adhérer, veuillez renseigner le bulletin ci-après et le retourner(2) à

AJECTA – Adhésions – Dépôt des Locomotives – 3, rue Louis Platriez – 77650 LONGUEVILLE

Votre identité (un bulletin par personne):

Civilité : Mme – M. (3) NOM :

Prénom :

Né(e) le/...../..... (4) à

Vos Coordonnées postales:

Bâtiment / Escalier / Porte : Complément d'adresse / Lieu dit :

N° Voie :

Code Postal : Ville : Pays :

Vos Coordonnées électroniques et téléphoniques:

Courriel(5) :@.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Mode de communication

Pour 5€ de plus, je souhaite être contacté exclusivement par voie postale(1).

Utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de manifestations ou de circulations réalisées en commun avec d'autres structures, j'autorise l'AJECTA à transférer mes coordonnées afin de recevoir des informations sur ces partenariats(1) : OUI NON

Votre demande d'adhésion

Je soussigné(e) (4), identifié ci-dessus, désire adhérer à l'AJECTA et verse une cotisation(6) de €. L'adhésion est libre. Je peux cesser d'adhérer à tout moment en informant le Président de l'association par simple lettre. Comme pour toute association, l'adhésion à l'AJECTA implique l'acceptation des statuts disponibles sur le site internet ou au siège et du règlement intérieur qui me sera communiqué dès que mon adhésion aura été enregistrée.

Votre versement

Les adhérents qui contribuent volontairement, au-delà de la cotisation de base, par des dons en nature ou en argent peuvent être désignés « Membres Bienfaiteurs » par le Bureau. Aussi j'accepte de faire un don de€ à affecter au budget général de l'association.

Je verse un montant total (cotisation+papier+don) de €

en espèces(1) par chèque bancaire(1)

par virement(1)(2) en date du/...../..... ref :

Fait à, le/...../.....,

Signature obligatoire(3):

(1) Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre choix.

(2) En cas de versement par virement interbancaire vous pouvez transmettre le présent bulletin par mél à adhesions@ajecta.org après l'avoir signé et scanné.

(3) Rayer la ou les mentions inutiles.

(4) Les mineurs doivent faire apparaître la signature de leur représentant légal précédée de la mention manuscrite « Je certifie avoir pris connaissance des dispositions relatives aux mineurs ».

(5) Obligatoire si vous ne souscrivez pas à la communication par voie postale.

(6) Voir au dos, le montant de la cotisation ainsi que les modalités de versement.

Avis

Vos Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, notamment pour établir le registre des membres, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Président de l'AJECTA.

L'AJECTA communique régulièrement avec ses membres par voie postale ou électronique. N'oubliez pas de maintenir à jour vos coordonnées!

Objet de l'association

(Article 102 des statuts)

L'AJECTA a pour objet, dans le cadre de la conservation du Patrimoine Industriel:

- la sauvegarde, la restauration et l'entretien de matériels ferroviaires, mobiliers ou immobiliers,
- la circulation de trains à vocation touristique et historique sur le réseau ferré national et européen, sur des lignes exploitées par des tiers ou sur des lignes exploitées par elle-même,
- la découverte de l'ambiance des grands express européens du début du 20^{ème} siècle en proposant des prestations dans les voitures « Pullman » et Restaurant provenant de la Compagnie Internationale des Wagons Lits et des Grands Express Européens,
- la mise à disposition du matériel sauvegardé à des réseaux à caractère touristique et/ou historique,
- l'exposition et la présentation du matériel sauvegardé dans le cadre d'un Musée Vivant du Chemin de Fer,
- l'étude et la formation de ses membres aux métiers du chemin de fer actuels et anciens ainsi qu'à la culture ferroviaire française,
- favoriser l'expression artistique par mise à disposition du matériel sauvegardé pour la réalisation d'œuvres.

Les statuts sont consultables dans leur intégralité sur <http://statuts.ajecta.net/> ou bien au siège de l'association.

Membres Permanents

(Article 202 des statuts)

Les adhérents qui contribuent régulièrement au bon fonctionnement de l'AJECTA soit par une présence effective sur site, soit par l'exécution régulière d'autres tâches d'intérêt commun sont désignés « Membres Permanents » par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau.

Le règlement intérieur peut prévoir des dispositions complémentaires conduisant à l'obtention ou la perte de différentes qualités distinctives.

Membres Bienfaiteurs

Les personnes souhaitant obtenir la qualité de Membre Bienfaiteur sont invitées à effectuer un don manuel en complément de leur cotisation, au moins égal à celle-ci.

Les dons manuels et les contributions bénévoles en nature peuvent faire l'objet de déductions fiscales. Les reçus fiscaux sont délivrés sur simple demande formulée auprès de la Trésorière par voie postale ou électronique (tresorier@ajecta.org)

Votre cotisation

Pour 2016, le montant de la cotisation annuelle de base est de 35€, 25€ pour les mineurs. La cotisation ne donne pas lieu à déduction fiscale.

Vous pouvez régler votre cotisation en espèces, chèque bancaire français ou virement interbancaire sur le compte:

IBAN : FR76 1820 6000 5115 9903 7200 195
BIC : AGRIFRPP882

Lors de votre virement, n'oubliez pas d'indiquer « ADHESION – NOM – PRENOM » sans quoi la comptabilité ne saura pas imputer votre versement.

En cas de virement interbancaire vous pouvez transmettre le bulletin d'adhésion par mél à adhesions@ajecta.org après l'avoir signé et scanné.

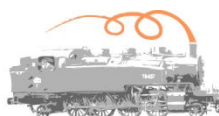
Pour recevoir les communications AJECTA exclusivement par voie postale, merci de bien-vouloir cocher la case correspondante. En 2016, il vous en coûtera 5€ de plus.

Carte/Attestation d'Adhérent

Pour chaque adhésion, sur simple demande, il vous sera transmis une attestation d'adhésion.

Seuls les adhérents qui contribuent régulièrement au bon fonctionnement de l'AJECTA soit par une présence effective sur site, soit par l'exécution régulière d'autres tâches d'intérêt commun sont dotés d'une carte dont la possession est requise pour certaines de nos activités associatives.

A J E C T A
Musée Vivant Du Chemin De Fer



Dépôt des Locomotives – 3, rue Louis Platriez – 77650 LONGUEVILLE

Tel : 01 64 08 60 62 – Courriel : adhesions@ajecta.org

<http://www.ajecta.org/>